



**UNION DES COMORES**

*Unité-Solidarité-Développement*



**ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE**



Ministère de  
L'Agriculture, de la  
Pêche, de l'Environnement,  
du Tourisme et de  
L'Artisanat



**LA BANQUE MONDIALE**  
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

# **DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE- RGA 2 2025**

## **METHODOLOGIE CONDUITE DES OPERATIONS DU RGA-2**

## Table des matières

1- Contexte général .....	4
2- Quelques faits particuliers sur le secteur Agricole .....	5
3- Situation des données statistiques sur le secteur Agricole.....	6
4- Réalisation du deuxième recensement général de l'Agriculture .....	6
5- Objectifs du RGA-2 et considérations générales .....	7
5.1- Objectif global .....	7
5.2- Objectifs spécifiques.....	8
5.3- Importance du RGA-2 .....	9
5.4- RGA-2 : Pilier pour la mise en oeuvre d'un système intégré de statistiques agricoles	10
6- Définitions de quelques concepts utilisés .....	12
7- Considérations méthodologiques.....	15
7.1- Champ du recensement .....	15
7.2- Modalité Méthodologique pour la conduite du RGA-2 :.....	16
7.2.1- Approche pour la conduite du RGA.....	16
7.2.2- Pertinence du scénario adopté .....	17
8- Considérations opérationnelles : .....	19
8.1- Méthode de collecte des données .....	19
8.2- Outils de collecte.....	19
8.3- Outils complémentaires .....	19
8.4- Organisation .....	20
8.4.1- Personnel du recensement .....	20
8.4.2- Recrutement du personnel du RGA-.....	21
8.4.3- Rôles et tâches du personnel .....	22
8.4.4- Formation du personnel du RGA-2.....	28
9- Collecte de données sur le terrain .....	29
9.1- Module sur les exploitations relevant du secteur des ménages : .....	29
9.2- Module sur les exploitations ne relevant pas du secteur des ménages : .....	30
9.3- Suivi de la collecte des données .....	31
10- Traitement des données.....	32
10.1- Organisation du traitement .....	32
10.2- Contrôle qualité des données et opérations d'imputation.....	32
11- Plan de mise en oeuvre du Recensement Pilote .....	33
11.1- Contexte et justification .....	33

11.2- Objectifs du RGA-2 pilote .....	33
11.3- Résultats entendus .....	34
11.4- Outils de collecte des données.....	34
11.5- Plan d'échantillonnage.....	34
11.6- Production de TPK .....	35
11.7- Programmation des questionnaires dans le système CAPI .....	35
11.8- Méthode de collecte des données lors du RGAE pilote .....	36
11.9- La formation des agents de terrain.....	36
11.10- La collecte des données .....	36
11.11- Traitement et analyse des données.....	37
11.12- Rapport du recensement pilote .....	37
12- Tabulation et dissémination des résultats.....	37
13- ANNEXES.....	38
Annexe 1 : Répartition par Île de l'effectif des agents selon la catégorie (contrôleurs et agents recenseurs).....	38
Annexe 2 : Chronogramme des activités du RGA-2 .....	40
Annexe 3 : Budget du RGA- 2 .....	40

## 1- Contexte général

L'Union des Comores est un archipel de l'Océan Indien constituée de quatre îles (Grande-Comores, Anjouan, Mohéli et Mayotte). Toutefois, les informations de l'île de Mayotte seront exclues dans ce document. L'Union des Comores compte une population de 868 767 en 2024 (RGPH de 2017) qui s'accroît au rythme annuel de 2,7%, avec le monde rural qui s'accroît un peu plus vite, et dont 53% serait âgée de moins de 20 ans. Un peu plus que la moitié de cette population vit dans la plus grande île (Grande comore), où se trouve la capitale Moroni. Nzwani (Anjouan), deuxième en importance, abrite 42 % de la population et 6% réside dans la plus petite île : à Mwali (Mohéli).

L'Union des Comores a connu une croissance économique modérée mais est confrontée à des défis budgétaires qui ont entravé leur développement à long terme. De 2011 à 2020, malgré une croissance du PIB de 2,7% en moyenne, le PIB par habitant ne s'est accru que de 0,4% et le revenu national brut par habitant tourne autour de 750 dollars. Le facteur démographique est relativement important avec une croissance de près de 2,7%. L'économie repose largement sur la consommation, tirée par les envois de fonds de la diaspora. Cependant, l'activité économique manque de diversité, avec un secteur privé restreint et majoritairement informel qui contribue peu à la valeur ajoutée.

Près de 45% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté selon les données publiées par l'INSEED en collaboration avec la Banque Mondiale en 2020, mais l'incidence de la pauvreté varie considérablement d'une île à une autre.

L'archipel des Comores est exposé à de nombreuses catastrophes naturelles – tempêtes, cyclones, sécheresses, inondations, tremblements de terre, activité volcanique – qui affectent significativement son économie : avec un coût pouvant aller jusqu'à environ 10% du PIB.

Enfin concernant le secteur agricole, il contribue pour environ 36,4% du PIB en 2022 et cette part n'a cessé de croître ces cinq dernières années, tirée en particulier par la pêche dont la part dans le PIB s'est accrue de 7,3% à 13,1% entre 2010 et 2022, malgré quelques passages difficiles en 2016 avec les sanctions de l'Union Européenne. Par ailleurs, ce secteur représente environ 57% des emplois et près de 90% des recettes d'exportation. Les produits vivriers et de la pêche contribuent pour pratiquement 70% de la valeur ajoutée du secteur. La capacité du pays à couvrir ses besoins alimentaires par la production domestique se réduit d'année en

année, occasionnant l'augmentation des importations alimentaires. D'une manière générale les exportations ne couvrent qu'environ 20% des importations.

## 2- Quelques faits particuliers sur le secteur Agricole

*L'agriculture de rente* est héritée de la colonisation ; les principaux produits orientés vers l'exportation sont : *la vanille, le clou de girofle et l'essence d'ylang-ylang*. Par ailleurs, depuis plusieurs années les recettes d'exportation des principales cultures de rente (vanille, ylang-ylang, girofle) sont en baisse du fait de la concurrence sur les marchés internationaux. Il s'en est suivi un déséquilibre de la balance commerciale, de la balance des paiements et des difficultés de l'Etat à financer ses programmes de développement. En somme, le secteur peut être source de croissance, comme il peut être source de déséquilibre économique.

*Le secteur de l'élevage* n'a pas atteint les résultats escomptés à cause des races animales peu productives, des problèmes sanitaires et d'encadrement des éleveurs. L'élevage est peu pratiqué et le sous-développement de ce secteur constitue une des principales conséquences de l'accroissement des importations et un coût de la viande élevée pour les plus pauvres.

*La pêche* occupe une place importante dans l'économie du pays. Le poisson reste l'une des principales sources de protéines animales du consommateur comorien et près d'un cinquième de la population dépendrait largement pour ses revenus de l'exploitation des ressources halieutiques. Dans ce secteur, des flottes artisanales, semi-industrielles et industrielles, exploitent les ressources des eaux comoriennes.

*Dans le secteur de l'environnement*, on a assisté, au cours de ces dernières années, à une intensification de la dégradation globale de l'environnement du fait de l'action anthropique, touchant toutes les ressources naturelles et fragilisant la base de la production. Ceci se retrouve à travers la dégradation des terres, la déforestation et la mauvaise gestion des ressources naturelles. Les Comores font partie des 20 îles ou archipels caractérisés par leur diversité endémique et sont classées « zone de hotspots » parmi les six grandes régions du monde. En outre, elles abritent le site de ponte le plus important de tortues marines de l'Océan Indien et le 10ème dans le monde.

**L'érosion constatée de la diversité biologique** en milieu marin et côtier comme en milieu forestier, porte sérieusement atteinte à la capacité des écosystèmes terrestres et aquatiques à se renouveler naturellement. Cette situation affecte ainsi les processus écologiques vitaux tels que le cycle de l'eau, la lutte contre les pollutions par l'envasement des zones côtières et marines, ainsi que le dynamisme des zones tampons protégeant contre les catastrophes naturelles. S'agissant des effets liés aux dérèglements climatiques, les impacts potentiels

portent sur les pertes accélérées des bandes de terres côtières, la diminution de la production agricole et halieutique, la contamination des nappes aquifères côtières par l'eau de mer et le déplacement de plus de 10% de la population côtière.

### **3- Situation des données statistiques sur le secteur Agricole**

Les derniers recensements de l'agriculture et de l'élevage effectués en 2004 datent de presque 24 ans. Les données agricoles de référence ainsi que la base de sondage nécessaire pour les enquêtes annuelles sont devenues obsolètes. Les données disponibles sur l'agriculture, l'élevage sont insuffisantes et de faible fiabilité. Le dispositif permanent censé produire les données annuelles n'a pas été mis en place comme prévu en 2004. C'est pour cette raison que le Gouvernement et ses partenaires, en particulier la Banque Mondiale, considèrent l'actuel Recensement Général de l'Agriculture (RGA), le deuxième, comme une action prioritaire pour appréhender la structure du secteur agricole et rural et pour constituer une nouvelle base de sondage solide et développer un système de production régulière de données statistiques agropastorales périodiques fiables.

Il est évident que cette situation est préjudiciable à toute prise de décision dans l'ensemble du secteur rural, notamment l'évaluation de l'impact des politiques et programmes en matière de développement rural. Les objectifs de développements ne pourront être atteints que dans la mesure où les pouvoirs publics ont une connaissance réelle, d'une part de la structure de l'agriculture à travers la réalisation d'un recensement, et d'autre part de son évolution à travers un système national intégré performant de production statistique périodique sur le secteur agricole.

### **4- Réalisation du deuxième recensement général de l'Agriculture**

De ce qui précède, les autorités comoriennes avec l'appui technique et financier de ses partenaires au développement, surtout la Banque Mondiale, ont décidé de procéder à la réalisation du Deuxième Recensement Général de l'Agriculture. A cet effet, l'Union des Comores a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale (BM), dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaire aux Comores (FSRP-KM) d'un montant de 40 millions USD.

Le Projet FSRP-KM est une initiative du Gouvernement comorien sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat ayant comme objectif principal d'accroître la résilience

des systèmes alimentaires nationaux et la préparation du pays à l'insécurité alimentaire, pour l'agriculture, l'élevage et la pêche. Spécifiquement, le projet FSRP-KM vise :

- À élargir les pratiques agricoles améliorées et résilientes au climat, telles que les couvertures et les pratiques intégrées d'agriculture et d'élevage ;
- À s'attaquer également aux problèmes structurels de l'agriculture liés au manque d'accès aux intrants, aux services de vulgarisation et de conseil agricole, à la recherche et aux infrastructures de commercialisation ;
- Et se concentrera en particulier, à travers sa composante pêche, sur l'aide au Gouvernement pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et renforcer la performance économique du secteur de la pêche.

Une des six composantes du Projet consiste à développer des capacités transversales en matière d'agriculture numérique et de systèmes d'information, et ouvre à cet effet l'opportunité de mettre à jour les données statistiques et les indicateurs de base sur le secteur de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche à travers un Recensement Général de l'Agriculture (RGA).

## 5- Objectifs du RGA-2 et considérations générales

### 5.1- Objectif global

L'objectif global du Recensement Général Agricole (RGA) est de mettre à la disposition du Gouvernement et des intervenants du secteur rural des données fiables, pertinentes et suffisamment désagrégées sur l'organisation et la structure du secteur Agricole, l'utilisation des ressources, les facteurs de production Agricole afin de répondre aux besoins de planification, en faveur du développement du secteur Agricole. Le secteur Agricole est considéré dans ce contexte, dans son sens le plus large, on y inclut alors, outre l'agriculture proprement dite (cultures annuelles ou pérennes), l'élevage, la pêche<sup>1</sup> et la sécurité alimentaire.

Il s'agit de permettre au Gouvernement d'avoir une bonne connaissance de la structure de l'Agriculture puis, de son évolution à travers un système permanent et intégré de collecte et de production de données statistiques agropastorales dont le Recensement Agricole constitue le noyau dur.

---

<sup>1</sup> pour les unités statistiques ayant initialement des activités Agricoles

En résumé, l'objectif du RGA est d'étudier les activités rurales en faisant ressortir pour chacune d'elles :

- Fournir des données sur la structure de l'agriculture, en particulier pour les petites unités administratives et géographiques et de permettre des tabulations croisées détaillées ;
- Fournir des données qui peuvent servir de référence et la réconciliation avec les statistiques agricoles courantes ;
- Fournir des bases de sondage aux enquêtes agricoles par sondage au sein d'un système intégré assurant ainsi la continuité et durabilité de la production des statistiques agricoles.

## 5.2- Objectifs spécifiques

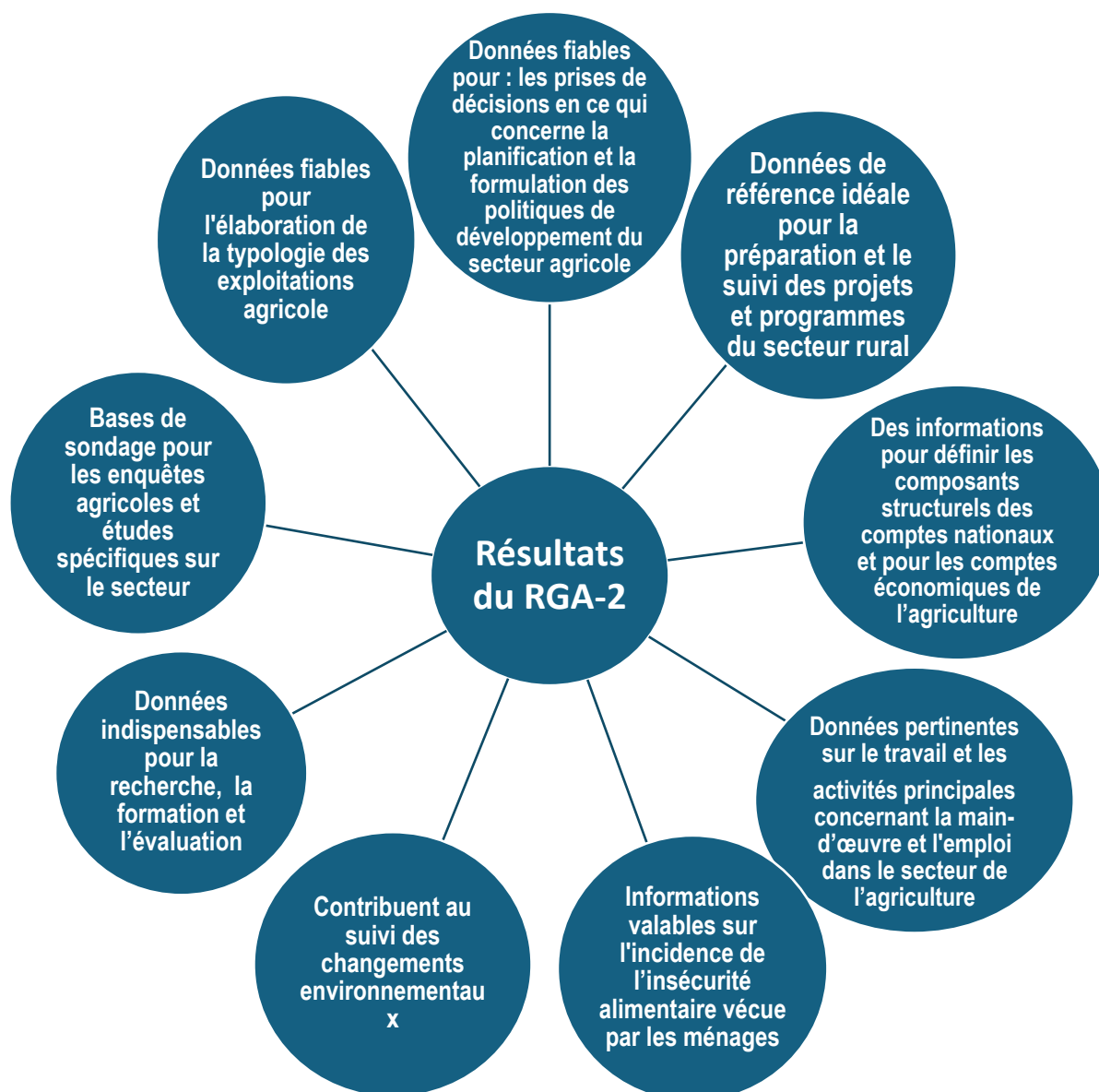
De manière spécifique, il s'agit de :

- Produire des informations statistiques (structurelles, spécifiques et évolutives) sur les exploitations Agricoles et leur environnement ;
- Produire des données de géo localisation pour les exploitations Agricoles toutes les infrastructures agricoles communautaires ;
- Fournir des informations sur la participation des femmes et des jeunes dans l'économie rurale ;
- Fournir des informations sur la vulnérabilité et la résilience des populations rurales et urbaines ;
- Renforcer les capacités opérationnelles et techniques des cadres nationaux au niveau central et déconcentré, et des acteurs de terrain ;
- Contribuer à la mise en place d'un Système Permanent et Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA) qui fournira chaque année des données actualisées sur les principales productions agricoles, le cheptel, la pêche et l'aquaculture, les revenus des ménages, leur situation alimentaire et nutritionnelle, etc. ;
- Disposer d'une base de données sur le secteur rural qui servira de base de sondage pour les enquêtes spécifiques et études de base sur les filières Agricoles (de productions végétales, d'élevage, de pêche/ d'aquaculture et de sécurité alimentaire) dans le DATA CENTER ;
- Consolider et développer le système de diffusion et d'archivage des données et métadonnées statistiques à travers un interface web dynamique.

### 5.3- Importance du RGA-2

L'atteinte des objectifs du RGA contribuera à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire par la formulation des stratégies et politiques plus efficaces, définies et mises en œuvre sur la base d'informations statistiques actuelles. Il s'agit également d'asseoir un système d'information pouvant stimuler la croissance du secteur agropastoral et dynamiser les espaces ruraux.

De plus, les pouvoirs publics disposeront de l'information statistique fiable pour évaluer les réalisations, établir des choix stratégiques, prendre des décisions pour une meilleure allocation des ressources et mesurer l'impact des différentes actions qui sont et seront engagées pour le développement rural et la sécurité alimentaire.



#### 5.4- RGA-2 : Pilier pour la mise en œuvre d'un système intégré de statistiques agricoles

L'intégration au sens statistique du terme signifie que chaque opération de collecte de données n'est pas effectuée isolément, mais est un élément du système statistique national. Ceci fait que le système peut être considéré comme constitué de deux éléments : i) le recensement de l'agriculture qui est le noyau du système ; et ii) le programme d'enquêtes agricoles par sondage, basé sur le recensement de l'agriculture.

Les avantages de la mise en place d'un système intégré des statistiques sont tel que :

- La mise en place d'un programme statistique : Il permet de planifier et de concevoir un programme statistique complet et détaillé évitant les doubles emplois ou la diffusion de statistiques contradictoires, tout en assurant l'utilisation efficace et rationnelle des ressources statistiques disponibles ;
- La comparabilité : Il permet de garantir la compatibilité des concepts, définitions et classifications utilisés dans les différentes activités statistiques, ce qui facilite l'interprétation et l'analyse des données liées provenant de sources différentes ;
- La cohérence : Il permet de restreindre toutes les opérations de collecte de statistiques - comme le recensement de l'agriculture - à un ensemble cohérent et gérable de rubriques, sachant que d'autres données connexes peuvent être fournies par d'autres sources, sous une forme comparable.

Ceci étant, l'approche adoptée pour le deuxième recensement du Comores est en parfaite cohérence avec l'approche de mise en place d'un système intégré des statistiques agricoles et permet d'assurer des analyses croisées des données sur le milieu rural et l'environnement des unités de production (via les résultats de l'enquête communautaire) d'une part et les facteurs de production liés aux unités de production (via les modules sur les exploitations agricoles).

Le recensement étant la référence pour élaborer les bases de sondage spécifiques, la couverture correspondante a été faite de manière à couvrir au mieux la population cible :

- Couverture des différentes catégories et acteurs agissant dans la production agricole : En effet, l'objectif du recensement est de couvrir les différentes unités économiques de production agricole, à savoir les exploitations gérées par les ménages agricoles, mais aussi les exploitations gérées par les personnes morales. De ce fait et vu la différence des caractéristiques et des facteurs de production de ces deux catégories, on dédie dans le recensement un module spécifique à chacune de ces catégories pour cerner au mieux leurs caractéristiques et rôle dans le développement du secteur agricole. Et c'est de là où découle la spécification des deux modules liés aux données sur les exploitations, à savoir le module des exploitations ne relevant pas du secteur des ménages et le module des exploitations relevant du secteur des ménages.
- Couverture spatiale : Il s'agit en effet de couvrir la totalité des régions du pays où l'activité agricole est pratiquée et assurer une représentativité des résultats au niveau des communes.

- Couverture thématique : le recensement agricole couvrira les thématiques de production végétale et animale ainsi que les activités de pêche et horticulture pour les ménages identifiés, exerçant une activité Agricole.

## 6- Définitions de quelques concepts utilisés

**Agriculture** : est la culture de plantes destinées à l'alimentation humaine, à l'alimentation animale ou à d'autres usages commerciaux. Parmi ces plantes on a du maïs, manioc, bananier, fruits, légumes...

**Élevage** : c'est la gestion des animaux/bétail, faite principalement pour produire du lait de la viande, des œufs... destinés à la consommation humaine, animale ou à d'autres usages commerciaux. Entre autres bétails, on a par exemple a les vaches, chèvres, moutons, porcs, volaille, lapins).

**Aquaculture** : élevage d'organismes aquatiques, tels que poissons, crustacés, mollusques et végétaux, en zones continentales et côtières, impliquant une intervention dans le processus d'élevage en vue d'en améliorer la production, et la propriété individuelle ou juridique du stock en élevage.

**Pêche** : La pêche est l'activité consistant à capturer des animaux aquatiques (poissons, crustacés, mollusques bivalves, céphalopodes et gastéropodes, etc.) dans leur biotope (océans, mers, cours d'eau, étangs, lacs, mares). Elle est pratiquée par les pêcheurs, profession (pêche commerciale), comme loisir (pêche récréative ou pêche sportive) ou pour assurer une autosuffisance alimentaire (pêche de subsistance).

**Recensement de l'agriculture** : opération statistique de collecte, de traitement et de diffusion des données sur la structure de l'agriculture, couvrant l'ensemble ou une partie importante d'un pays. Les données structurelles typiques collectées lors d'un recensement de l'agriculture sont la taille de l'exploitation, le régime foncier, l'utilisation des terres, les superficies cultivées, l'irrigation, le nombre de têtes de bétail, la main-d'œuvre et d'autres intrants agricoles. Dans un recensement agricole, les données sont collectées au niveau de l'exploitation, mais certaines données au niveau communautaire peuvent également être collectées.

**L'unité statistique** est l'unité de base pour laquelle les données sont collectées. Dans le Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020, l'unité statistique était l'exploitation agricole. Dans le cas de São Tomée, vu que l'agriculture et l'élevage sont plus pratiqués par le secteur des ménages ayant des exploitations agricoles gérées ensemble dans leur propre compte, le consensus est qu'une exploitation agricole correspond généralement à un ménage ayant des activités de production agricole pour compte propre (soit pour la vente soit pour son propre usage). Même si les activités agricoles des différents membres d'un ménage sont relativement indépendantes, les revenus ou les produits générés par chacun d'entre eux sont généralement mis en commun. Souvent, les différents membres d'un même ménage possèdent leurs propres terres, mais mènent leurs opérations agricoles comme s'il s'agissait d'une seule unité. Il y a plusieurs avantages à assimiler l'exploitation agricole au ménage : l'identification de l'exploitation dans le recensement agricole est simplifiée et l'analyse des caractéristiques

des ménages est facilitée. Dans le secteur non ménager, l'unité statistique pour le recensement agricole reste l'exploitation agricole.

**Exploitation agricole** : "Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que la main-d'œuvre, les bâtiments agricoles, les machines ou animaux de trait utilisés pour l'exploitation. L'exploitation agricole est classée en deux catégories :

- **Exploitations relevant du secteur des ménages** : exploitations gérées par les membres du ménage.
- **Exploitations ne relevant pas du secteur des ménages** : exploitations qui sont dans des secteurs autres que le secteur des ménages, tels que les exploitations d'État, entreprises, les sociétés, les coopératives, les écoles privées et les institutions religieuses.

**Ménage** : Le concept de ménage est défini en fonction de la manière dont les personnes pourvoient, individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Un ménage peut être soit (a) un ménage composé d'une seule personne, c'est-à-dire, une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres besoins vitaux sans s'associer avec d'autres personnes pour former un ménage multiple, soit (b) un ménage multiple, c'est-à-dire un groupe de deux ou plusieurs personnes vivant ensemble, qui pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Les membres du groupe peuvent dans une mesure variable mettre leurs revenus en commun et avoir un budget unique ; le groupe peut se composer, soit de personnes apparentées, soit de personnes non apparentées, soit de personnes appartenant à l'une et l'autre catégorie" (UN, 2015b, paragraphe 2.33).

**Ménage agricole** : le ménage agricole fait référence au ménage dans lequel au moins une personne est engagée dans des activités agricoles ; c'est-à-dire que ce soit dans le domaine des cultures ou de l'élevage.

**Chef du ménage** : Personne considérée par le ménage comme assumant l'entière responsabilité du ménage. Cette personne ne doit pas nécessairement être une personne âgée du ménage. Il peut s'agir d'un père, d'une mère ou de tout autre membre responsable du foyer.

**Champs** : Un champ est un lopin de terre séparé du reste de celui-ci par des lignes de démarcation clairement visibles telles que les délimitations cadastrales, les barrières, les voies navigables et/ou les haies.

**Parcelle** : champ ou une partie de champ où est pratiquée une culture ou une association de culture donnée

**Exploitant agricole** : personne civile, groupe de personnes civiles ou personne morale qui prend les grandes décisions concernant l'utilisation des ressources et qui exerce un contrôle de

gestion sur le fonctionnement de l'exploitation agricole. L'exploitant agricole a la responsabilité technique et économique de l'exploitation et peut assumer toutes les responsabilités directement, ou déléguer les responsabilités liées à la gestion quotidienne des travaux à un gestionnaire embauché. L'exploitant agricole du secteur familial est souvent, mais pas toujours, le chef du ménage. L'exploitant agricole peut effectuer d'autres travaux en plus d'être exploitant ; être « agriculteur » n'est peut-être même pas sa profession principale. Il convient de faire une distinction entre un exploitant agricole et un dirigeant salarié.

**Activités agricoles pour le propre compte du ménage :** en d'autres termes, toutes les activités de production agricole pour compte propre des membres d'un ménage donné sont généralement entreprises sous une direction unique. La gestion des activités de production agricole va généralement de pair avec la prise de dispositions communes pour la nourriture et d'autres produits essentiels, la mise en commun des revenus et la mise en place d'un budget commun. Il est inhabituel que différents membres d'un ménage exploitent des terres agricoles ou du bétail de manière totalement indépendante, mais mettent en commun leurs revenus. Il est également inhabituel que les membres d'un ménage exploitent la terre ou le bétail comme une seule unité, mais disposent d'un budget familial indépendant. Même s'il existe un certain degré d'indépendance dans les activités agricoles des différents membres du ménage, les revenus ou les produits générés par les différents membres du ménage sont généralement mis en commun. Souvent, différents membres d'un même ménage possèdent des terres, mais généralement les opérations agricoles du ménage sont réalisées comme une seule unité » (WCA2020).

**Le régisseur :** gérant embauché de l'exploitation est la personne qui gère une exploitation agricole au nom de l'exploitant agricole et est responsable des routines financières et de production quotidienne normales de la gestion de l'exploitation. Le manager embauché est un salarié.

**Zone de dénombrement (ZD) :** Une zone de dénombrement (ZD) est une aire géographique avec des limites précises et qui compte un certain nombre de concessions composées de ménages, confiée à un agent recenseur chargé d'en faire le dénombrement exhaustif pendant une durée.

La ZD es définie au nombre de 160 à 200 menages. La ZD peut prendre plusieurs formes :

- Un village
- Un ou plusieurs villages ;
- Une partie d'un village + un autre village.

## 7- Considérations méthodologiques

### 7.1- Champ du recensement

Les recensements Agricoles sont de vastes opérations destinées à recueillir et déduire des données quantitatives et qualitatives sur l'Agriculture nationale avec pour unité statistique, **l'exploitation Agricole**, unité statistique recommandée par le Programme Mondial de Recensement Agricole de la FAO (PMRA 2020).

Aux Comores comme dans la plupart des pays Africains, les activités du secteur Agricole sont pratiquées par les ménages qui gèrent conjointement les terres agricoles.

Ainsi, dans le cadre du recensement général de l'Agriculture des Comores, selon la composition ou le mode de gestion de l'exploitation agricole, on notera qu'en élargissant le champ du recensement agricole de cette manière, deux types d'unités statistiques seront couverts, à savoir :

- i. les exploitations agricoles relevant du secteur des ménages ;
- ii. les exploitations agricoles ne relevant pas du secteur des ménages; et
- iii. les ménages non producteurs agricoles.

Le recensement Général Agricole de l'Union des Comores, **couvrira tous les domaines des milieux ruraux et urbains sur l'ensemble du territoire national**. En effet, il portera sur :

➤ **L'agriculture :**

- Caractéristiques des exploitations agricoles
- Structure de la population agricole : Effectif de la population agricole et caractéristiques sociodémographiques de la population agricole;
- Caractéristiques sociodémographiques des actifs agricoles
- Répartition géographique des exploitations agricoles ;
- Superficie des exploitations agricoles
- Mode de faire-valoir des terres ;
- Pratiques agricoles (irrigation, utilisation des semences améliorées, engrais et produits phytosanitaires, agroforesterie, terrasses, rotation des cultures...)
- Superficie et production des cultures
- Pratiques agricoles
- Services agricoles

➤ **L'élevage :**

- Système et mode d'élevage ;

- Objectif principale pour l'élevage
- Effectif du cheptel
- Types d'aliments et sources d'eau
- Utilisation des services vétérinaires ;
- **Autres activités agricoles : Peche, aquaculture et sylviculture**
- **Autres donnees : Matériels et équipements, contraintes**
- **Villages/Communautés :**
  - Caractéristiques générales ;
  - Infrastructures socio-économiques (agricoles, d'élevage, d'aquaculture et de pêche etc.) ;
  - État de l'environnement (ressources naturelles) ;
  - Autres données structurelles prioritaires.

## 7.2- Modalité Méthodologique pour la conduite du RGA-2 :

### 7.2.1- Approche pour la conduite du RGA

La détermination de la structure de l'agriculture passe par la connaissance de celle de toutes les exploitations et entreprises Agricoles du pays. A travers le RGA-2, il s'agit de déterminer la structure de l'agriculture Comorienne. Le présent RGA-2 du Comores repose sur :

- Les composantes productions végétales, productions animales, productions de pêche<sup>2</sup> et d'aquaculture et équipements agricoles qui seront prises en charge lors de la couverture des exploitations familiales, des exploitations non-ménagères
- Les données sur le milieu rural et urbain des unités de production Agricole au niveau de tous les villages du pays ainsi que les composantes sur les infrastructures qui sont cernées à travers le volet communautaire.

La prise en compte de la base de données des unités de production agricole permet au secteur de donner plus de précision aux études spécifiques qui seront développées dans le cadre de la mise en œuvre des services compétents d'Etat (ANPI), s'articulant autour d'un système intégré d'enquêtes statistiques incluant des modules rotatifs portant sur les différentes thématiques.

---

<sup>2</sup> pour les unités statistiques initialement identifiés avec une activité Agricole

Le deuxième Recensement Général de l'Agriculture sera conduit en adoptant l'approche classique avec un questionnaire court-long, qui couvrira les données sur les unités de productions via :

- le module relatif aux exploitations ne relevant pas du secteur des ménages et qui sera mené avec un ratissage complet de la population cible,
- le module relatif aux exploitations relevant du secteur des ménages, couvrant les exploitations familiales et qui sera mené :
  - Avec un ratissage complet de tous les ménages agricoles, au total environ 112 000<sup>3</sup>, répartis sur toutes les ZD (au nombre de 964) pendant un premier passage. Les données d'identification, de localisation et l'activité Agricole principale (agricole, élevage, pêche...) seront collectées via une fiche de dénombrement<sup>4</sup>.
  - Avec échantillonnage au niveau de chaque ZD pendant un deuxième passage pour administrer un questionnaire plus détaillé et collecter les données sur les facteurs de production et données structurelles de ces unités de production auprès d'un échantillon de 11 760 ménages agricoles soit de 12 ménages agricoles qui seront tirés aléatoirement sans remise dans chaque ZD.

Les résultats du Recensement seront ainsi représentatifs au niveau des communes avec un taux de sondage d'environ 10%.

### **7.2.2- Pertinence du scénario adopté**

La sélection de la modalité du recensement est une décision clé, prenant en compte la spécificité du pays en termes : du nombre et de la densité des unités statistiques à couvrir, du coût de la collecte des données sur le terrain, de la disponibilité d'une infrastructure adaptée pour le travail de terrain et si, ou dans quelle mesure, l'échantillonnage doit être utilisé à la place ou en combinaison avec un dénombrement exhaustif.

Etant donné que le Pays compte entamer la phase de collecte des données du RGA-2 pendant le premier semestre de l'année 2025, et la mise à disposition du budget d'environ 500 000 USD pour sa mise en œuvre avec 200 tablettes qui sont disponibles, le choix du scénario pour

---

<sup>3</sup> Selon l'hypothèse que au moins 80% des ménages comoriens sont des ménages agricoles. Le recensement général de la population et de l'habitat de 2017 montre qu'il y a environ 140,000 ménages au Comores.

<sup>4</sup> fiche de dénombrement/questionnaire court

la mise en oeuvre du RGA-2 a été fait en respect de ces éléments et en optimisant l'atteinte des objectifs du recensement agricole.

En effet, les simulations faites pour estimer le budget nécessaire pour couvrir la totalité de la population cible (environ 112 000 ménages agricoles) avec un questionnaire détaillé, nécessitera cinq (05) fois de plus le budget actuel, soit environ 2,5 millions USD avec 1 866 agents enquêteurs pendant 20 jours. Tenant compte d'une part des délais nécessaires (environ 2 ou 3 ans) pour la mobilisation des fonds nécessaires pour la couverture exhaustive détaillée et d'autre part du coût de ne pas disposer de statistiques actualisées sur un secteur économique aussi important que celui de l'Agriculture, et l'impact sur l'efficacité de la planification et du suivi d'impact des actions de développement, le consensus était de bien concevoir la modalité méthodologique de la mise en œuvre du recensement de manière à optimiser d'une part la couverture des statistiques structurelles sur le secteur et du coût de l'opération de l'autre part. Sur cette base, la modalité méthodologique adoptée est l'approche classique avec un questionnaire court-long.

Il importe néanmoins, de noter que cette approche présente un double intérêt :

- Premièrement elle permettra d'assurer l'exhaustivité dans la mesure où elle permet :
  - Pour les exploitations relevant du secteur des ménages, de disposer d'une base de données complètes de tous les ménages agricoles qui est l'un des objectifs principaux que le recensement agricole devrait satisfaire. Cette base de données inclura les informations d'identification, localisation et principales activités agricoles de la population cible. Ces informations constitueraient une base de sondage complet pour les futures enquêtes agricoles, qui doivent être mener après le RGA-2 pour avoir les données courantes annuelles sur la production agricole et autres indicateurs agricoles.
  - Pour les exploitations ne relevant pas du secteur des ménages, de faire le ratissage complet des exploitations et collecter un ensemble détaillé d'information.
- Deuxièmement, elle permet également de couvrir un échantillon raisonnable de ménages au niveau de toutes les ZDs, avec un taux de sondage d'environ 10%. Cet échantillon permettra ainsi d'assurer la représentativité des résultats au niveau de la petite unité administrative, à savoir la commune.

Ceci étant, il serait judicieux de capitaliser sur l'expérience et résultats du deuxième recensement de l'agriculture et planifier bien en avance la couverture thématique et spatiales des enquêtes statistiques post recensement.

## 8- Considérations opérationnelles :

### 8.1- Méthode de collecte des données

Le mode de collecte des données sur le terrain à mettre en œuvre est *l'interview directe* en face à face (entretien individuel), qui consiste à poser directement les questions aux exploitants agricoles et recueillir les réponses fournies par ces derniers par un agent recenseur

### 8.2- Outils de collecte

Pour le dénombrement les **technologies de pointe**, telles que Computer Assisted Personal Interviewing (CAPI) et les systèmes de géolocalisation, seront mises à profit pour améliorer l'efficacité de la collecte et la qualité des données. En effet, l'utilisation de ces technologies peut non seulement améliorer la qualité des données en réduisant les erreurs d'exhaustivité et de non-réponses, mais aussi permettre la réduction des effectifs nécessaires et d'autres économies de coûts de la collecte et de traitement des données.

L'entretien individuel sera assisté par tablette avec la méthode CAPI, qui consiste à faire l'interview à l'aide d'un questionnaire électronique sur un appareil mobile (une tablette, un ordinateur portable) comme un assistant numérique personnel utilisé pour enregistrer les réponses. Ces appareils sont préchargés avec des adresses ou des cartes de la région du recensement pour une meilleure utilisation sur le terrain.

### 8.3- Outils complémentaires

La méthode CAPI adoptée sera accompagnée d'une application de géolocalisation qui permet d'identifier les coordonnées de géolocalisation des exploitations agricoles(ménages agricoles et exploitations ne relevant pas du secteur des ménages.

Le système de géolocalisation combiné avec le CAPI permet de suivre les agents recenseurs lorsque la localisation de l'exploitation est collectée pendant le dénombrement ou, dans certains cas, de vérifier les données des répondants par des données plus précises. Lorsque la transmission des données collectées au niveau du terrain est réalisée dans les délais convenus, les données de localisation peuvent être utilisées pour un suivi presque en temps réel de la charge de travail de l'agent recenseur, en superposant les lieux couverts sur les cartes des zones de dénombrement et sur les cartes des exploitations.

Les messages courts de type SMS (Short Messages Service) ou groupes WhatsApp seront utilisés aux diverses étapes du recensement dans le but de partager l'information sur le terrain avec le personnel. Ce service sera utilisé pour envoyer les directives, les alertes, les rappels, etc. en effet, si la passerelle de SMS est intégrée dans la base centrale de données du recensement, diverses alertes peuvent être envoyées pour gérer le recensement lorsque se produisent différents événements et violations importantes affectant l'opération - par exemple lorsque le système de surveillance détecte que "la couverture est plus faible que prévue".

## 8.4- Organisation

### 8.4.1- Personnel du recensement

L'opération du Recensement requiert l'organisation des équipes, impliquant :

- ✓ Un coordinateur national;
- ✓ Un consultant national en statistique agricole;
- ✓ Un consultant national en informatique;
- ✓ Cadres nationaux des départements impliqués (membres BCRA et du Comité de technique) pour la conception, coordination, la supervision, le traitement et l'analyse des données ;
- ✓ Cadres régionaux et locaux pour la coordination des activités à leur niveau et la supervision des travaux de collecte sur le terrain.

Elle nécessite le recrutement de personnel contractuel (contrôleurs et agents recenseurs) pour la collecte des données sur terrain. En effet, la collecte des données du RGA nécessitera la mise en place d'un dispositif de terrain impliquant des superviseurs, des contrôleurs, des agents recenseurs et des chauffeurs, ainsi que du personnel administratif.

L'effectif des agents enquêteurs est calculé sur la base du nombre de ZD à couvrir dans un délai raisonnable pour la collecte des données et la couverture de la population cible.

Celui des contrôleurs est déterminé sur la base de 5 agents recenseurs par contrôleur.

Selon le nombre et la taille de ZD à couvrir par localité et l'intensité des activités agricoles dans la localité les charges de travail peuvent être légèrement différents. Chaque enquêteur aura en charge en moyenne 5 ZD environ à couvrir tout au long de la durée de l'opération.

Ainsi, le personnel impliqué pour le RGA se compose comme suit :

- 10 cadres pour la coordination nationale (DGs, DGAs, Directeurs des structures centrales impliquées) ;

- 20 Superviseurs techniques (centraux et régionaux)
- 240 contractuels (dont 40 contrôleurs et 200 recenseurs) ;
- 12 chauffeurs.

La répartition des ZD par région et la répartition de l'effectif des agents par région et selon la catégorie sont données dans les tableaux suivants.

**Tableau 1: Répartition des ZD du RGPH4 selon l'Île et le milieu de résidence**

Îles	Milieu de Résidence	Nombre de ZD
Mwali	Rural	27
	Urbain	36
	<b>Total</b>	<b>63</b>
Ndzuwani	Rural	245
	Urbain	108
	<b>Total</b>	<b>353</b>
Ngazidja	Rural	405
	Urbain	143
<b>Total</b>		<b>548</b>
<b>Total général</b>		<b>964</b>

Voir annexe 1 pour la répartition par Île de l'effectif des agents selon la catégorie (contrôleurs et agents recenseurs).

#### 8.4.2- Recrutement du personnel du RGA-

Le recrutement du personnel se fera au niveau de l'Île et national mais le niveau de l'Île sera privilégié pour le recrutement.

Pour cela, un avis d'offre de recrutement sera publié dans les journaux avec la liste des dossiers à fournir ci-dessous :

▪ **Dossiers à fournir :**

- CV ;
- Copie du diplôme le plus élevé ou de l'attestation ;
- Copie de la carte d'identification (pièce d'identité ou passeport) ;
- Photo
- Document justifiant la résidence de l'agent dans la localité où il va effectuer l'enquête
- Lettre d'engagement pour disponibilité durant la période du RGA.

Des commissions seront mises en place pour le dépouillement et l'évaluation des candidatures.

Ainsi, une pré sélection du personnel adéquat pour la formation sera fait sur la base de l'analyse des dossiers (CV, attestations de diplômes et d'activités similaires, acte de naissance etc..) selon des critères définis à cet effet.

Une classification sera faite pour pré sélectionner un certain nombre de personnes (supérieur au nombre requis) comme contrôleurs. Ceux-ci seront formés aux outils du RGA et à la fin de la formation ils seront évalués à travers une fiche d'évaluation élaborée à cet effet par le BCRA. Les meilleures seront retenues comme contrôleurs. Par la suite ils suivront une session de formation spéciale pour contrôleur. Le reste sera pris comme des agents recenseurs et compléter par le reste de la liste présélectionnée. Ils seront répartis selon les localités et formés par les contrôleurs avec l'assistance des superviseurs. Les sessions de formations des agents recenseurs seront aussi finalisées par un test d'évaluation pour retenir les meilleurs comme chefs d'équipe.

#### **8.4.3- Rôles et tâches du personnel**

- *Coordinateurs*

Les coordinateurs, chacun à son niveau, seront chargé de veiller à la coordination de l'opération et au contrôle des activités. Dans le cadre du RGA, on note différents niveaux de coordination assurés par les coordinateurs que sont membres des organes du RGA créés par arrêté ministériel à savoir :

Le Conseil National du Recensement Général Agricole (CNPRGA) : les membres de ce conseil seront chargés de :

- Procéder à la mobilisation des fonds pour le RGA ;
- Adopter les objectifs, les résultats attendus et donner des orientations à l'opération pour s'assurer de la prise en compte des besoins des utilisateurs ;
- Apprécier le déroulement des opérations du RGA;
- Participer à des missions de sensibilisation des autorités politiques civiles et Militaires
- Apprécier les résultats préliminaires du RGA ;
- Adopter les rapports finaux du RGA avant l'impression.

Le Comité Technique du Recensement Général Agricole (CTRGA) : les membres du CTRGA, organe de mise en œuvre du RGA. A ce titre, ils seront est chargé de :

- Préparer les dossiers à soumettre à l'examen du CNRGA ;
- Suivre la mise en œuvre des décisions du CNRGA ;

- Approuver le calendrier des opérations du RGA ;
- Examiner et approuver les questionnaires du RGA ;
- Examiner et approuver le plan de tabulation et le plan d'analyse (plan des rapports finaux) du RGA ;
- Examiner et valider les résultats préliminaires du RGA ;
- Examiner et valider les rapports finaux du RGA (après atelier de restitution) avant l'impression ;
- Assurer les orientations techniques et opérationnelles et la supervision technique des opérations du RGA ;
- Préparer les réunions du Conseil National du RGA.

La Coordination Nationale du Recensement Général de l'Agricultures (CNRGA) : les membres de cette coordination, organe de coordination, de supervision et de suivi des opérations du Recensement Général Agricole dans la région, ont pour missions de :

- La conception et la finalisation des documents techniques du RGA ;
- L'élaboration du chronogramme d'activités du projet du RGA ;
- Le recrutement et la formation de l'ensemble du personnel du RGA ;
- La coordination des opérations du RGA sur l'ensemble du territoire, conformément aux orientations du CNRGA ;
- La supervision des opérations de dénombrement et de sensibilisation sur le terrain ;
- L'exploitation et le traitement informatique des données, l'analyse et la publication des résultats du RGA ;
- L'élaboration du rapport final du RGA.

- *Superviseurs (régionaux/centraux) :*

La supervision est l'un des maillons essentiels des opérations de collecte. Dans le cadre du RGA, elle est assurée par les membres des bureaux central et régionaux du Recensement Général Agricole (BCRA et BRRRA), organes national et régionaux d'exécution du RGA.

Le superviseur est le responsable de l'organisation et du suivi des opérations de terrain. A cet effet, il devra veiller au bon déroulement de l'enquête sur le terrain, évaluer la qualité de la collecte. A ce titre le superviseur régional devra :

- ✓ **Planifier les activités de collecte :** En raison de l'importance des résultats attendus de la collecte et des moyens mis en œuvre, il est indispensable de procéder à une planification

rigoureuse des activités de collecte. Cette planification a pour but, la répartition rationnelle des tâches entre les contrôleurs et les enquêteurs sur terrain et le bon suivi des activités. A ce faire, le superviseur doit assumer les tâches suivantes :

- Établir un calendrier général de travail sur terrain ;
  - Veiller au respect strict de cette planification établie ;
  - Veiller à la répartition correcte des tâches entre les équipes techniques composées d'enquêteurs et de contrôleurs et s'assurer de leur correcte exécution;
  - Organiser des rencontres périodiques avec les contrôleurs afin de discuter des résultats, de les aider à résoudre les problèmes qu'ils ont rencontré pour trouver les cibles, de les aider à comprendre des concepts du questionnaire ou à résoudre des problèmes rencontrés avec des enquêtés difficiles à convaincre ;
  - Évaluer l'avancement des travaux ;
  - Informer régulièrement l'équipe du bureau de l'état d'avancement des opérations.
- ✓ **Former le personnel de terrain du RGA** : les superviseurs nationaux animeront la formation de celles des superviseurs régionaux et contrôleurs, qui à leur tour formeront les chefs d'équipe et les agents recenseurs sous l'assistance des superviseurs nationaux.
- ✓ **Sensibiliser la population** : la réussite d'une opération de collecte dépend en grande partie de la participation massive sinon totale de la population concernée. Pour cela elle doit être sensibilisée. La sensibilisation est un processus continu qui démarrera avant les opérations de collecte et se poursuivra jusqu'à la fin de celles-ci.
- La sensibilisation se fera aussi lors des missions de supervision pour la mise en confiance des enquêtés qui pourraient manifester de la réticence à se prêter aux questions des recenseurs.
- ✓ **Superviser les travaux de collecte d'informations** : Au cours de la collecte, les équipes de superviseurs nationaux et régionaux sillonneront le pays pour s'assurer de l'exécution correcte des travaux et apporter si besoins, un appui technique aux équipes de collecte et contrôleurs en vue de permettre la collecte des données fiables.
- ✓ **Élaborer un rapport de mission** : Comme toute mission, la fin des activités sera sanctionnée par un rapport dans lequel seront consignés les résultats de la supervision. Ce rapport rédigé par les superviseurs sera adressé au responsable technique de RGA au niveau national.

- ✓ En plus le superviseur régional servira de courroie de transmission entre les contrôleurs et le BCRA. Il rend compte de l'état d'évolution des activités du RGA à la coordination régionale et au BCRA.

En rappel un des maillons du lot des superviseurs est l'**équipe informatique** ou **gestionnaire des données**.

- *Le responsable informaticien :*

Il assurera la maintenance des applications sur le terrain. Il est chargé de gérer les applications pour leur fonctionnement tout au long de la collecte.

Chaque fois qu'il y a une modification des applications il doit cueillir toutes les données des tablettes avant de configurer la mise à jour pour ne pas entraîner des problèmes avec les données.

Il est responsable de toute la partie informatique de l'opération de la conception des applications à la centralisation des données collectées.

- *Le contrôleur :*

Le contrôle est le volet le plus important des travaux de collecte. Il a pour but de s'assurer du déroulement correct des opérations de collecte et de la bonne qualité des données collectées. A cet effet, le contrôleur est le premier responsable de la qualité des données sur le terrain. Il doit suivre les équipes d'agents recenseurs, qui sont sous sa responsabilité dans leurs tâches autant que possible afin de s'assurer qu'elles effectuent correctement leur travail.

Il est chargé de faire un suivi très rapproché auprès de ces équipes et discuter des questions délicates et les clarifier avec eux et éventuellement avec les superviseurs au cas où le problème dépasse ses capacités.

Les tâches du contrôleur sont :

- Dès l'arrivée de l'équipe dans un village/quartier, le contrôleur est chargé de prendre contact avec les autorités administratives et coutumières pour leur faire part de la présence de l'équipe dans leur terroir. Avant de commencer les opérations dans une ZD, il est **obligatoire** de prendre contact avec les chefs des localités de la ZD (ou leurs représentants s'ils sont absents). Il ne faut rien entreprendre sans autorisation. Il doit notamment les informer des objectifs de l'enquête, de la manière dont le travail va se dérouler et de la durée du séjour.

- Il doit faire une programmation du travail des agents et veiller à son respect par ces derniers ;
- Ensuite, le contrôleur, accompagné de tous les membres de son équipe doit procéder à l'identification et à la délimitation de l'ensemble des ZD de façon à éviter les chevauchements et les omissions ;
- L'une des tâches importantes du contrôleur est le contrôle systématique des questionnaires remplis. Cette tâche se fait au fur et à mesure des interviews. **Pour les questionnaires CAPI** (Interview Assistée par Ordinateur « *Computer Assisted Personal Interviewing* »), le contrôleur après vérification s'il n'y a pas de correction à apporter, enverra les données au serveur via internet. Et en cas d'éventuelle erreur, il fera un retour systématique aux agents concernés pour la complétude et la cohérence des données collectées. ;
- Une autre tâche du contrôleur est de participer à certaines interviews (surtout les premières) avec l'agent recenseur. A cet effet il suit de près le déroulement de l'interview et formule ses observations à l'agent (hors de l'exploitation) pour l'aider à s'améliorer. Il corrige éventuellement les concepts mal compris ;
- Le contrôleur doit aussi assurer la collecte des données auprès des exploitations ne relevant pas du secteur des ménages qui existent dans sa zone d'intervention. En effet, il a la charge d'administrer le questionnaire correspondant et éventuellement actualiser la liste de cette catégorie d'exploitations pour assurer le ratissage complet de cette population cible.
- En plus de ces tâches techniques, le contrôleur assure la coordination administrative au niveau de sa zone d'intervention. En particulier, il organise des réunions périodiques avec son équipe, notamment pour clarifier des questions techniques relevées lors de sa participation aux interviews et du contrôle des questionnaires.
- Le contrôleur doit informer régulièrement le superviseur de l'état d'avancement des opérations de terrain dans la zone dont il est responsable.
- Il est aussi chargé de la gestion des ressources mises à la disposition de l'équipe.
- Évaluer les taux d'erreurs pour chaque agent en vue d'une éventuelle sanction sinon une rupture de contrat en cas de faute lourde (questionnaire renseigné sans être dans l'exploitation, refus délibéré de renseigner un questionnaire, introduction de données arbitraires ou fictives etc.) ;
- Vérifier l'exhaustivité des questionnaires pour chaque exploitation et ZD.

**NB. : il est à signaler que toutes les données doivent être contrôlés sur la zone de l'enquête, avant le départ de l'équipe.**

Le contrôleur disposera d'un ordinateur ou tablette sur lequel il y a un questionnaire de contre interview qu'il remplira dans une exploitation d'une équipe donnée afin de s'assurer que les données collectées par l'équipe en question sont exactes. Il doit obligatoirement faire retourner l'équipe concernée pour reprendre le travail si la nécessité se pose éventuellement.

- *Agent recenseur :*

L'agent recenseur est l'élément fondamental de la collecte des données. C'est celui qui recueille et enregistre l'information auprès des enquêtés (es). Ainsi, toute la fiabilité de l'opération repose donc sur lui. A ce titre, il doit effectuer les tâches suivantes :

- Localiser la ZD et prendre contact avec les chefs des localités des ZD (village ou quartier) avant de commencer les opérations afin d'obtenir leur autorisation et de faciliter la collaboration des répondants aux différentes questions qui les seront posées ;
- Sensibiliser les répondants sur l'importance de livrer des informations fiables et conformes ;
- Dénombrer et observer effectivement les unités qui font l'objet de la collecte ;
- Enregistrer les données observées dans les questionnaires prévus à cet effet ;
- Compiler parfois des données pour enregistrer des résultats partiels. Certains regroupements et calculs sont nécessaires lors de l'enregistrement de certaines réponses.
- Géo référencer ce qui doit faire l'objet de géo référencement selon la méthodologie du RGA.
- Informer immédiatement le contrôleur pour toute difficulté qu'il rencontrera, notamment les refus de réponse, difficultés personnelles (maladie, problèmes familiaux etc...).

L'agent recenseur doit garder constamment en mémoire que la qualité de son travail assure la pertinence des résultats de l'opération, c'est pourquoi il doit toujours se munir de son manuel et du guide d'utilisation de l'application qui sont pour lui un aide-mémoire auxquels il doit se référer en cas d'oubli ou de doute par rapport à un aspect.

#### 8.4.4- Formation du personnel du RGA-2

Le RGA comme toute opération de recensement met en jeu des ressources très importantes et ses résultats ont une importance stratégique pour le développement du secteur rural. Par conséquent, les informations qui seront collectées à travers, doivent être précises et fiables.

La problématique de disposer des statistiques fiables impose au dispositif du RGA l'utilisation d'outils plus performants (tablettes et méthodes) afin d'améliorer la qualité des données à travers un contrôle plus accentué et réduire la durée des opérations de collecte. Dans cette optique, l'INSEED a acquis des lots de tablettes de la part de achetés par le projet FSRP (Banque Mondiale), qui seront utilisées pour l'opération.

Par ailleurs, la dynamique d'amélioration des statistiques agricoles exige un relèvement de la qualité des données à collecter qui dépend non seulement du niveau de contrôle et d'exhaustivité de toutes les unités devant recevoir les différents modules mais surtout de la compétence des ressources humaines. Pour ce faire, des agents recenseurs doivent être de qualité (bien expérimentés) pouvant faire face aux exigences de l'opération (maîtrise de l'utilisation des tablettes et des GPS, disponibilité totale et présence effective sur le terrain pendant toute la durée de l'enquête). Ils doivent avoir une bonne maîtrise de la méthodologie y compris les outils de collecte afin de garantir la précision et la fiabilité de la collecte des données.

Afin de faciliter une meilleure assimilation de la méthodologie de collecte du RGA, l'ensemble du personnel de terrain du RGA (superviseurs, contrôleurs, et agents recenseurs) sera formé. Dans le souci de sécurisation des opérations de terrain la stratégie adoptée pour la formation du personnel consistera à tenir les sessions de formation des superviseurs nationaux et des superviseurs régionaux Moroni et celles des contrôleurs et agents recenseurs au niveau des îles. Ainsi, la formation du personnel se fera en cascade comme suit :

Dans un premier temps les superviseurs nationaux, régionaux, membres du BCRA, et les membres de la coordination seront formés au niveau national afin d'être bien outillés pour tenir les sessions de formation des agents au niveau des îles.

Après les séries de formation au niveau national, les lots d'agents recenseurs seront formés par les superviseurs régionaux sous la supervision des équipes de superviseurs centraux et des membres du BCRA. Les formations des agents recenseurs auront lieu au niveau régional.

Pour assurer une bonne formation des contrôleurs et agents recenseurs, il y a lieu de tenir compte des aspects suivants :

- les agents recenseurs recrutés ne sont pas des professionnels de la statistique, pas plus que ne le sont les contrôleurs et dans une moindre mesure les superviseurs régionaux, mais, il leur est demandé d'exécuter des programmes mis au point par des spécialistes ;
- le caractère extrêmement important de la formation, surtout quand il s'agit des agents recenseurs, ceux-là qui sont appelés à collecter les informations auprès de la population car, de leur succès, dépend en grande partie celui du recensement ;
- L'influence du travail du personnel de terrain à cause de certains facteurs dont particulièrement les traditions et les mœurs de la population, la situation sécuritaire et sanitaire du moment.

## **9- Collecte de données sur le terrain**

Pour la bonne marche des activités collecte des données du RGA-2, les autorités administratives et locales seront mises à contribution.

### **9.1- Module sur les exploitations relevant du secteur des ménages :**

Les exploitations familiales et entreprises Agricoles seront dénombrées dans les zones de dénombrement (ZD). Les travaux de collecte seront menés par des équipes qui seront mobiles à l'intérieur d'une même région avec en charge des zones de dénombrement spécifiques qui leur seront assignées.

En rappel, chaque équipe sera constituée de cinq (05) enquêteurs qui évolueront sous l'assistance d'un contrôleur. . Pour cela, chaque agent sera doté d'un (01) tablette avec respectivement les applications des questionnaires

Le dénombrement des exploitations agricoles familiales s se déroulera comme suit :

- Dans une zone donnée, (préfecture /commune), avant de rejoindre les ZD, l'équipe doit obligatoirement rendre visite aux autorités (locales et communales) en vue de leur faire part de leur présence dans leur terroir et des objectifs de l'opération.
- Dans une ZD donnée, avant d'entreprendre quoi que ce soit, le contrôleur accompagné des agents doivent d'abord prendre contact avec les autorités villageoises ou coutumières au cours duquel le contrôleur expliquera le but de leur présence, les objectifs et la manière dont le travail va se faire tout en leur demandant leur implication et un guide si possible pour la bonne marche de l'opération.

- Ensuite avec l'accord des autorités, ils procéderont ensemble à l'identification des exploitations agricoles familiales e dans la ZD à travers et l'administration d'un questionnaire de base exhaustivement à tous les ménages agricoles identifiés.
- Après l'identification et sur la base des données collectées pendant le premier passage et l'administration du questionnaire de base, un échantillonnage automatique sera fait à l'aide d'un algorithme intégré et le contrôleur affectera les exploitations agricoles familiales échantillonnées. Ainsi, l'agent enquêteur évoluera dans la même ZD pour administrer auprès de ces unités échantillonnées le questionnaire « Exploitations Agricoles relevant du secteur des ménages » à travers le questionnaire détaillé conçu à cet effet.

Ainsi, si un enquêteur ne parvient pas à enquêter certaines exploitations d'une ZD, il peut être suppléé par les autres membres de l'équipe. On estime à 6 jours, le temps de collecte par ZD en milieu rural :

- 3 jours pour le dénombrement de la ZD et l'administration du questionnaire de base;
- 3 ménages/jour/enquêteur pour l'administration du questionnaire détaillé pour les ménages échantillonnés (12 ménages/ZD) ;

En attribuant 5ZD à chaque agent enquêteur, on se retrouve avec 200 enquêteurs et 40 contrôleurs et une durée de collecte d'environ 1 mois (35 jours de travail) pour couvrir l'ensemble de la population cible.

Les données étant collectées sur tablettes et après vérification par les contrôleurs, elles doivent être envoyées par ces derniers via internet après que chaque ZD soit terminée.

Toutefois, pour des raisons de sécurité des données, les agents recenseurs aussi bien que les contrôleurs devront envoyer indépendamment les données collectées même si le travail dans la ZD n'est pas fini et dans la mesure du possible il est **recommandé de faire cet envoi des données quotidiennement.**

## **9.2- Module sur les exploitations ne relevant pas du secteur des ménages :**

Les exploitations ne relevant pas du secteur du ménages sont les exploitations agricoles exploitées par des entités telles que des sociétés, des institutions gouvernementales, des coopératives, des organismes sans but lucratif, des organisations de producteurs, etc. Ces exploitations sont couvertes dans le cadre du recensement général de l'agriculture par une enquête exhaustive via des entretiens individuels administrés par les agents recenseurs à un

responsable ou un de ses représentants à travers l'enquête sur les exploitations ne relevant pas du secteur des ménages susmentionnée.

La liste préliminaire de ces exploitations (base de sondage correspondante) sera établie avant et pendant la collecte des données sur le terrain à l'aide de sources statistiques et administratives pertinentes (des listes existantes auprès des entités ministérielles concernées). Afin de garantir au mieux l'exhaustivité des exploitations hors ménages, la technique "boule de neige" sera également utilisée. Il sera question pour les agents recenseurs, une fois que le questionnaire aura été administré à une exploitation ne relevant du secteur des ménages de systématiquement poser la question au répondant s'il a la connaissance de l'existence d'une autre exploitation hors ménage dans les environs, et à s'y rendre le cas échéant.

Ce module sera conduit simultanément avec le module sur les exploitations relevant du secteur des ménages tel que le contrôleur soit responsable d'administrer le questionnaire auprès du responsable de l'exploitations en question.

### **9.3- Suivi de la collecte des données**

Avec un tel nombre d'enquêteurs, le recrutement d'agents qualifiés peut poser un problème. De plus, le suivi de la collecte qui est l'élément clé pour assurer la qualité des données est considérablement compliqué. Pour pallier ces problèmes, le contrôle s'effectuera à différents niveaux par :

- Les contrôleurs qui évoluent en permanence avec les recenseurs et font un également un suivi rapproché ;
- Les superviseurs régionaux et nationaux qui sillonneront également le terrain pour superviser les travaux de collecte.

Parallèlement au suivi rapproché des contrôleurs, en vue de garantir la qualité des données collectées, il faudra s'appuyer sur un contrôle des données au fur et à mesure qu'elles arrivent au niveau central. Ainsi, dans le cadre du RGA un **comité de veille** composé des cadres de DNSAE et de l'INSEED appuyés par l'équipe d'informatique sera mis en place dans le but d'assurer la centralisation et le contrôle des données collectées au fur et à mesure que la collecte progresse sur le terrain.

Les travaux de traitement seront menés par une équipe constituée de certains membres du BCRA spécialiste à la matière et les informaticiens. Le contrôle se fera au fur à mesure que les

données collectées sont transmises au serveur central. Il s'agit ici de la vérification des données par le comité de veille.

## 10- Traitement des données

Le processus consistera au nettoyage, contrôle et analyse des données. Le travail de traitement proprement dit débutera après la centralisation totale des informations collectées.

### 10.1- Organisation du traitement

Les données collectées sont saisies directement par les agents recenseurs sur tablettes au moment des interviews puis envoyées au serveur. En cas de problème de connexion, les données seront transmises aux contrôleurs via Bluetooth. Après centralisation et validation des données par le comité de veille de l'ensemble des ZD enquêtées, un atelier en retraite pour le traitement et l'analyse sera organisé. Il regroupera les membres du BCRA, l'équipe informatique et le comité de veille. Les travaux dudit atelier seront supervisés par le consultant national et les coordinateurs nationaux.

L'apurement et le traitement pour l'analyse seront réalisés à l'aide du logiciel **SPSS** et/ou **STATA**. Ainsi les informations collectées à travers l'application développée sous **CSPRO** seront converties de leur format initial à une base de données conviviale (sous **SPSS**) par les informaticiens et remises à l'équipe en charge du traitement pour les opérations d'apurement.

### 10.2- Contrôle qualité des données et opérations d'imputation

En rappel, les questionnaires disposeront de nombreux points de contrôle qui à travers des messages à l'écran permettront d'attirer l'attention de l'agent recenseur sur une incohérence des informations enregistrées, ce qui facilitera les travaux d'apurement.

À partir des données brutes recueillies dans les applications, un certain nombre de procédures d'épuration préliminaires seront mises en œuvre entre autres, la recherche et la suppression des enregistrements en double, la vérification de l'exhaustivité des unités d'observation, la vérification des enchaînements des questions (respect des sauts/filtres), la vérification de la validité des variables elles-mêmes et entre elles, afin de déterminer les lacunes, les incohérences, les valeurs aberrantes extrêmes et d'autres problèmes liés aux données à travers des tests de cohérence pour voir la vraisemblance des données collectées.

Des corrections seront apportées selon des règles de contrôle logique aux données problématiques identifiées dans le cadre des contrôles. Pour cela, dans certains cas, des

imputations seront faites en utilisant les données correspondantes tirées des réponses des enquêtés.

## **11- Plan de mise en œuvre du Recensement Pilote**

### **11.1- Contexte et justification**

Le recensement pilote est une activité faite avant le recensement principal. Tous les aspects de dénombrement, de collecte, traitement et analyse des données, sont testés pour résoudre tout problème en suspens. Les résultats doivent servir lors de l'élaboration des plans finaux du recensement et fournir une base pour les calculs définitifs des besoins de ressources pour le recensement.

Il est recommandé que le recensement pilote ait lieu longtemps avant le dénombrement réel afin d'avoir suffisamment de temps pour analyser les résultats et résoudre les problèmes identifiés. Les recensements pilotes doivent être effectués dans des circonstances réalistes. En d'autres termes, toutes les conditions possibles susceptibles d'être rencontrées dans le recensement principal doivent être reflétées dans le recensement pilote. Il doit couvrir les situations divergentes existant dans le pays. Un recensement pilote bien organisé permettra d'améliorer l'efficacité du recensement principal. Une certaine portion du budget total du recensement a été réservée aux études pilotes. Le recensement pilote doit être suffisamment vaste afin de fournir des informations appropriées pour déterminer les besoins de ressources (budget, personnel, transport, durée moyenne de l'entretien, etc.), méthode(s) de collecte de données, vérification des données et suivi du travail de terrain, transfert de données, mode de tabulation, calendrier, divers types de biais et d'erreurs susceptibles de se produire dans les données de terrain, etc.

### **11.2- Objectifs du RGA-2 pilote**

Le recensement pilote va fournir les éléments nécessaires pour une révision des estimations des coûts et du plan de travail. Les objectifs spécifiques du recensement pilote sont :

- Tester la fiabilité du questionnaire
- Fournir les données pour analyser le temps nécessaire pour que les agents recenseurs remplissent les divers questionnaires
- Estimer le nombre de questionnaires complétés par l'agent recenseur par jour
- Mieux estimer la durée de la collecte de données et le nombre d'agents recenseurs nécessaires
- Mieux estimer le coût de la phase de dénombrement du recensement.

- Puisque CAPI sera utilisé, le recensement pilote fournira également des informations utiles sur les problèmes possibles pendant la collecte de données, le transfert, la mise en liaison des données et les problèmes avec les appareils et les batteries.
- Vérification des diverses procédures de vérification des données, de saisie de données, de corrections manuelles et informatisées de données, etc.
- Les données du recensement pilote vont également aider à tester la faisabilité du plan de tabulation et s'il y a des tabulations nécessaires qui peuvent être produites en ajout de ces qui étaient planifiées. Une tabulation minutieuse des données du recensement pilote va également signaler l'insuffisance du questionnaire en ce qui concerne la couverture des rubriques nécessaires.

### 11.3- Résultats entendus

Un recensement pilote fournira des contributions techniques adéquates pour une meilleure planification du recensement principal.

### 11.4- Outils de collecte des données

Les questionnaires à tester pendant le recensement pilote sont : Le questionnaire du module de base pour les exploitations familiales et le questionnaire du module de base pour les exploitations hors du secteur des ménages. Le manuel d'instructions a été développé pour donner les instructions détaillées sur chaque question formulée dans les questionnaires. Les questionnaires et le manuel d'instructions sont en langue français communément parlée par tous les citoyens comoriens.

### 11.5- Plan d'échantillonnage

Pour tester le questionnaire du module de base pour les exploitations familiales, il y aura l'échantillonnage aléatoire simple de 8 zones de dénombrement issues de la base de sondage des zones de dénombrement du RGPH2017. Ces 8 zones de dénombrement seront réparties dans 8 préfectures réparties dans 3 îles. Après le dénombrement des ménages qui sera fait dans 3 jours, il y aura un tirage aléatoire de 12 ménages agricoles dans chaque ZD c.à.d. 96 ménages agricoles.

Pour tester le questionnaire du module de base pour les exploitations hors du secteur des ménages, il y aura l'échantillonnage aléatoire simple des 12 exploitations dont 4 exploitations par île.

**Table 1. Distribution de l'échantillon de Zones de dénombrement pour le recensement pilote**

Ile	Prefecture	Commune	Nombre de ZD	Nombre d'exploitations hors du secteur des ménages
MWALI	FOMBONI	MOINBASSA	1	4
MWALI	NIOUMACHOUA	MLEDJELE	1	
NDZUWANI	MUTSAMUDU	BANDRANI YA MITSANGANI	1	4
NDZUWANI	OUANI	BAZIMINI	1	
NDZUWANI	MREMANI	MRAMANI	1	4
NGAZIDJA	MORONI-BAMBAO	BAMBAO YA HARI	1	
NGAZIDJA	HAMAHAMET-MBOINKOU	MBOINKOU	1	
NGAZIDJA	MBOUDE	NYUMAMRO KIBLANI	1	
<b>Total</b>			<b>8</b>	<b>12</b>

### 1 1.6- Production de TPK

Pour faciliter l'enquêteur à identifier la zone de dénombrement, chaque agent recenseur utilisera la carte géographique hors ligne (utilisée sans l'internet), aussi appelé dans la langue anglaise Tile package (tpk), avec les limites physiques de la zone de dénombrement. Chaque limite de la zone de dénombrement sera combinée avec la carte satellitaire. Le logiciel ArcMap ou QGIS sera utilisé pour la création des TPK compatible avec CSPro.

Après le dénombrement, les ménages agricoles dénombrés seront affichés sur la carte dans la tablette. Lors de la collecte des données du questionnaire détaillée, dans la tablette de l'agent recenseur, avec le GPS activé de la tablette et la carte TPK ouverte dans le CSPro, lorsque l'agent recenseur fait un mouvement, il verra le curseur ou flèche qui lui oriente sur la coordonnée géographique du ménage quelconque. Lorsqu'il clique sur la coordonnée, l'agent recenseur verra les informations nécessaires pour l'identification du ménage, comme nom du chef du ménage, etc.

### 1 1.7- Programmation des questionnaires dans le système CAPI

Il est à noter que les méthodes de collectes de données assistées par ordinateur (CAPI), considérablement facilitera le processus de traitement des données et, donc, réduire le délai entre la collecte et la diffusion des données.

Le consultant international informaticien sera donné les documents et données suivants :

- Les 2 questionnaires développés pour le RGA-2 au Comores ;
- Le fichier Excel des zones de dénombremets et leur identifications (codes et noms de l'île, district, localité, région, numéro de la zone de dénombrement) ;

- Fichier des TPK des 8 zones de dénombrement ;
- Le lien du serveur qui sera utilisé pour le RGA ;
- La liste des enquêteurs déployés dans les ZDs sélectionnées

Le consultant international informaticien programmera les questionnaires dans le logiciel CSPro. Il téléchargera les TPK dans le logiciel CSPro liés avec chaque zone de dénombrement et le nom de l'agent recenseur convenables.

### **11.8- Méthode de collecte des données lors du RGAE pilote**

La collecte des données sera faite par la méthode CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing) qui consiste à la présence physique de l'agent recenseur avec le répondant et poser les questions face à face.

La méthode de collecte de données en face à face est de loin la méthode la plus largement utilisée pour les recensements agricoles, en particulier dans les pays en développement. Cette méthode a des avantages suivants :

- Les agents recenseurs peuvent être bien formés aux concepts, instructions et procédures.
- Dans les zones de relativement faible alphabétisation, la signification et l'objectif des questions du recensement peuvent être mieux transmis aux répondants par la communication orale que par du matériel imprimé ou électronique.
- Ces entretiens directs par les agents recenseurs obtiennent des réponses rapides et les cas de réticence à coopérer peuvent généralement être réglés au cours du dénombrement.
- Au sein d'un district de recensement, les informations sont susceptibles d'avoir une qualité et une cohérence assez uniformes.

### **11.9- La formation des agents de terrain**

La formation des agents recenseurs et contrôleurs aura lieu Février 2025. L'INSEED fournira la liste de ces agents de terrain.

### **11.10- La collecte des données**

Le test du questionnaire du module de base pour les explications gérées par ménages sera fait par les agents recenseurs. Le test du sur le questionnaire du module de base pour explications non ménagères sera fait par les contrôleurs. Il y aura aussi le suivi de la collecte des données par les superviseurs au niveau national.

### 11.11- Traitement et analyse des données

Après la collecte des données, les données seront extraites en sections du logiciel CPro au logiciel Stata. Les analystes vérifieront la qualité des données, traiteront les données puis créeront les bases des données finales prêtes pour l'analyse. Suivant le plan de tabulation, les tableaux et graphiques seront faits et les do-files/scripts seront créés. Même si les résultats du recensement pilote ne sont peut-être pas statistiquement représentatifs, des tabulations et tableaux dérivés seront produits pour tester le processus d'analyse des données, ce qui facilitera les tabulations du recensement proprement dit.

### 11.12- Rapport du recensement pilote

Un rapport critique sur le recensement pilote mentionnant les principaux objectifs, le plan de sondage, les divers stades de la planification et de la mise en œuvre et les enseignements tirés du recensement pilote sera disponible comme référence pour faire quelques adaptations nécessaires avant le lancement de la collecte des données du recensement.

## 12- Tabulation et dissémination des résultats

La méthode exhaustive étant utilisée par le RGA, pour les variables spécifiques du questionnaire de base, pour chaque entité donnée (ZD, commune, région ou nationale), l'estimation sera faite par agrégation. Par exemple, le total du nombre des exploitants et répartition par activité agricole ainsi que répartition géographique sera faite par agrégation. Les résultats des données collectées à partir du questionnaire détaillé seront générés par extrapolation. A même procédure de calcul sera utilisée pour l'estimation du total de chacun des paramètres à estimer (population totale (désagrégée par région, ou cercle, par milieu, par sexe, âge, activité etc.), les effectifs des exploitations, des entreprises, du cheptel, des équipements, des sites etc.

Les deux produits principaux issues du RGA feront l'objet d'une large diffusion au grand public notamment le rapport des résultats et les bases de données (y compris les micro données). Les modes de diffusion décrites dans cette partie portent essentiellement sur les rapports. Deux canaux de diffusion seront utilisés :

- **Atelier de diffusion de données** : après la validation technique du rapport, un atelier national de présentation des résultats de l'enquête sera organisé, afin de permettre aux différentes parties prenantes de s'approprier les résultats du RGA.
- **Site web** : Toute la documentation technique et les résultats de l'enquête seront téléchargeables sur le site web de l'INSEED et du Ministère de l'Agriculture, pêche et élevage.

Les formats de publication envisageables sont :

- **Support papier.** Ce support est requis pour les publications des différents rapports.
- **Clés USB ou cartes SD :** pour les bases de données anonymisées.

### 13- Dépliants : Ils permettront de concentrer l'essentiel des résultats pour différents partenaires de mise en œuvre. ANNEXES

Annexe 1 : Répartition par Île de l'effectif des agents selon la catégorie (contrôleurs et agents recenseurs).

Îles	Préfecture	Commune	Nombre de ZD	Agents	Contrôleurs	
Mwali	Nioumachoua	Mledjele	10	2	3	
Mwali	Nioumachoua	Moimbao	5	1		
Mwali	Djando	Djando	11	2		
Mwali	Fomboni	Moinbassa	6	1		
Mwali	Fomboni	Moili mdjini	9	2		
Mwali	Fomboni	Fomboni	22	4		
Ndzuwani	Mremani	Ogojou	15	3	15	
Ndzuwani	Mremani	Mremani	16	3		
Ndzuwani	Mremani	Shaweni	8	2		
Ndzuwani	Domoni	Jimlime	12	2		
Ndzuwani	Mremani	Mramani	9	2		
Ndzuwani	Domoni	Koni	22	4		
Ndzuwani	Sima	Vouani	23	5		
Ndzuwani	Moya	Moya	24	5		
Ndzuwani	Mutsamudu	Bandrani ya mitsangani	8	2		
Ndzuwani	Sima	Sima	23	5		
Ndzuwani	Domoni	Bambao mstanga	14	3		
Ndzuwani	Mremani	Adda	21	4		
Ndzuwani	Ouani	Bambao mtrouni	22	4		
Ndzuwani	Mutsamudu	Bandrani ya chironkamba	11	2		
Ndzuwani	Domoni	Ngadzale	11	2		
Ndzuwani	Ouani	Bazimini	18	4		
Ndzuwani	Ouani	Ouani	18	4		
Ndzuwani	Mutsamudu	Mirontsi	14	3		
Ndzuwani	Domoni	Domoni	13	3		
Ndzuwani	Mutsamudu	Mutsamudu	48	10		
Ngazidja	Oichili-dimani	Dimani	16	3		20
Ngazidja	Mbadjini est	Pimba	17	3		
Ngazidja	Itsandra-hamanvou	Hamanvou	19	4		
Ngazidja	Hamahamet-mboinkou	Mboinkou	16	3		
Ngazidja	Mbadjini ouest	Nioumagama	19	4		
Ngazidja	Mboude	Nyumamro kiblani	19	4		

Ngazidja	Hamahamet-mboinkou	Nyuma mro	20	4
Ngazidja	Hamahamet-mboinkou	Nyuma msiru	25	5
Ngazidja	Mitsamiouli	Cembenoi lac sale	12	2
Ngazidja	Mboude	Nyumamro souheili	17	3
Ngazidja	Oichili-dimani	Oichili yaboini	11	2
Ngazidja	Mbadjini est	Domba	11	2
Ngazidja	Oichili-dimani	Oichili yadjou	14	3
Ngazidja	Itsandra-hamanvou	Djoumoichongo	12	2
Ngazidja	Mitsamiouli	Nyuma komo	14	3
Ngazidja	Mbadjini ouest	Ngouengoe	19	4
Ngazidja	Mitsamiouli	Cembenoi sada djoulamlima	9	2
Ngazidja	Hambou	Djoumoipangua	15	3
Ngazidja	Itsandra-hamanvou	Mbadani	14	3
Ngazidja	Mbadjini est	Itsahidi	25	5
Ngazidja	Hambou	Tsinimoipangua	20	4
Ngazidja	Moroni-bambao	Bambao ya mboini	16	3
Ngazidja	Mitsamiouli	Mitsamiouli	13	3
Ngazidja	Moroni-bambao	Bambao ya djou	19	4
Ngazidja	Moroni-bambao	Bambao ya hari	28	6
Ngazidja	Itsandra-hamanvou	Isahari	10	2
Ngazidja	Itsandra-hamanvou	Bangaani	19	4
Ngazidja	Moroni-bambao	Moroni	49	10

2

## Annexe 2 : Chronogramme des activités du RGA-2

ACTIVITES	2024	2025											
	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec
<b>RGA2: Module Exploitation Familiale et Exploitation ne relevant pas des ménages (Grande exploitation)</b>													
Communication et sensibilisation													
Finalisation de l'analyse d'enquete communautaire													
Finalisation des outils techniques													
Réunion de validation avec le comité technique													
Enquête pilote													
Recrutement des agents enquêteur													
Formation des superviseurs													
Formation des agents et contrôleurs													
Collecte de données sur le terrain													
Apurement , traitement et analyse des données													
Rédaction des rapports													
Validation des résultats													
Edition, multiplication et diffusion des résultats													

## Annexe 3 : Budget du RGA- 2

Le budget présenté ici exclus le cout du matériel, enquête communautaire, sensibilisation et appui technique de la FAO.

<b>Finalisation des outils + Formation</b>	<b>Total En KMF</b>	<b>Total en Dollar</b>
Finalisation des outils de collecte	6,002,000	13,338
Formation des formateurs et controleurs	11,505,000	25,567
Formation des enqueteurs	85,970,000	191,044
<b>S/Total</b>	<b>103,477,000</b>	<b>229,949</b>
<b>COLLECTE DE DONNEES</b>	<b>Total En KMF</b>	<b>Total en Dollar</b>
Indemnité des Agents de terrain	111,000,000	246,667
Carburant et autre frais liés aux transport	2,000,000	4,444
Autres frais liés à la collecte de données (Service d'impression, autres	4,238,000	9,418
Kit de collecte	-	-
<b>S/Total</b>	<b>117,238,000</b>	<b>260,529</b>
<b>SUPERVISION CENTRALE ET REGIONALE</b>	<b>Total En KMF</b>	<b>Total en Dollar</b>
Indemnités des missionnaires	101,720,000	226,044
Frais de transport des missionnaires	10,950,000	24,333
<b>S/Total</b>	<b>112,670,000</b>	<b>250,378</b>
<b>Total Outils Formation+ Collecte+ Supervision</b>	<b>333,385,000</b>	<b>740,856</b>
Imprevus (5%)	16,669,250	37,043
<b>Grand Total</b>	<b>350,054,250</b>	<b>777,898</b>